

Mairie de Marolles-en-Brie Place Charles de Gaulle 94440 Marolles-en-Brie	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL</b>
Délibération n° <b>2623/2019</b>	<b>Objet</b> : Autorisation de signature du marché public de prestations régulières et prestations ponctuelles de nettoyage des locaux de bâtiments communaux de Marolles-en-Brie

Conseillers en exercice : 27

Présents : 21

Pouvoirs : 4

Absents : 2

Votants : 25

L'an deux mil dix-neuf, le 1<sup>er</sup> juillet à 19 h00,

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 25 juin 2019, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Sylvie GERINTE, Maire,

**Présents** : Sylvie GERINTE, Maire.

Jean-Michel CARIGI, Marie-Paule BOILLOT, Pierre BORNE, Alain BOUKRIS, Danielle METRAL, Arlette LEPARC, adjoints au Maire.

Joseph DUPRAT, Jean-Luc DESPREZ, Marie-France PELLETEY, Alphonse BOYE, Florence TORRECILLA, Nathalie BOIXIERE, Virginie LECARDONNEL, Magali OLIVE, Martine HARBULOT, Dominique GOYER, Dominique MAIGNAN, Raymond CANTAREL, Maryse MATHIEU, Samantha CRISIAS, conseillers municipaux.

**Absents représentés** : Bernard KAMMERER donne pouvoir à Sylvie GERINTE, Joël VILLAÇA donne pouvoir à Jean-Michel CARIGI, Alexandre RICHE donne pouvoir à Alphonse BOYE, Claude-Olivier BONNEFOY donne pouvoir à Marie-Paule BOILLOT.

**Absents** : Hakima OULD SLIMANE, Fabrice LEVEAU.

Madame Nathalie BOIXIERE a été nommée secrétaire de séance.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** le Code de la Commande Publique ;

**Considérant** l'avis d'appel public à la concurrence publié le 25 avril 2019 sur la plateforme du profil d'acheteur de la commune sous le N° 3888417, publié au BOAMP le 25 avril 2019 sous le N° 19-66245 et au JOUE le 30 avril 2019 sous le N° 2019/S 084-200616, pour une remise des plis le 27 mai 2019 à 23h55 ;

**Considérant** les 7 offres reçues ;

**Considérant** que le rapport d'analyse des offres a fait ressortir que l'offre totale la mieux disante est celle de la société CFN (Compagnie Francilienne de Nettoyage), selon les critères de jugement des offres énoncés dans le Règlement de Consultation à savoir 50 points pour le prix (réparti en 35 points pour la DPGF et 15 points pour le DQE) et 50 points pour la valeur technique de l'offre (comprenant les sous-critères : moyens humains pour 20 points, méthodologie pour 20 points, sécurité, et moyens matériels et respect de l'environnement sur 10 points) ;

**Considérant** que la Commission d'Appel d'Offres du 6 juin 2019 a attribué ledit marché à la société CFN ;

**Considérant** que Madame le Maire, ou son représentant, doit être autorisée à signer le marché.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,**  
**A l'unanimité des votants, 24 voix pour et 1 abstention (Martine HARBULOT)**

**ARTICLE 1 : DIT** qu'il est conclu un marché de prestations régulières et prestations ponctuelles de nettoyage des locaux de bâtiments communaux de Marolles-en-Brie avec la société CFN (Compagnie Francilienne de Nettoyage), 310 bis rue des Roses, 77170 SERVON, pour un coût annuel de 189 507,71 € TTC et pour la période du 1<sup>er</sup> août 2019 au 31 décembre 2022.

**ARTICLE 2 : AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer le marché et tous documents afférents à sa notification ;

**ARTICLE 3 : DIT** que les crédits sont prévus au budget 2019 chapitre 011, article 6283 pour la partie fonctionnement de la commune.

CERTIFIE CONFORME  
MAROLLES-EN-BRIE, le 1<sup>er</sup> juillet 2019



Sylvie GERINTE  
Maire de Marolles-en-Brie